



VERSEMENT DE LA PARTICIPATION AU PERMIS DE CHASSE OU PÊCHE

Année : 2019

- **Le comité d'Entreprise participe financièrement, à hauteur de 76 euros, pour un permis chasse ou de Pêche annuel (de septembre à septembre) des salariés en contrat à durée indéterminée ou de l'un de leurs enfants.**
- **Le comité d'Entreprise règle la participation directement à l'association sportive ou artistique sur présentation d'une facture ou attestation adressée au : CE Air Corsica.**
- **Le différentiel sera réglé par le salarié à l'association.**

Le secrétaire du comité d'entreprise
Mr François Cipriani

Secrétaire : François Cipriani Secrétaire adjoint : Stéphanie Nesa Trésorier : Bruno Maniaci Trésorier adjoint : François Cipriani

Titulaires : Pierrick Carsillo ; Jean-Paul Filippini ; Jean-Philippe Melchio ; Johan Rostini

Tel : 04 95 29 05 74 / 04 95 29 07 61

Fax : 04 95 29 05 95

Email : ce@aircorsica.com

Comité d'entreprise Air Corsica – Aéroport Napoléon Bonaparte – BP 505 – 20186 AJACCIO CEDEX
